



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27102025_09 Autorisation de signature du contrat d'engagement pour un concert par le groupe de musique Fair'Play - Soirée des bénévoles 2025

Madame Lynda Pruvost, adjointe à la commission Sport et vie associative, en charge de l'organisation de la Soirée des bénévoles, expose au Conseil Municipal qu'il convient de conclure un contrat d'engagement avec le groupe de musique « Fair'Play » pour un concert.

Cette animation musicale, d'une durée totale de 2h30, sera présentée en discontinu, entre 19h00 et 22h00, lors la Soirée des bénévoles, qui se tiendra le samedi 22 novembre 2025 à l'Espace culturel George-Sand.

Le montant de la prestation s'élève à 1 300€ TTC, toutes charges incluses, et sera réglé en deux versements distincts (Guso et artistes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement correspondant (annexe à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature du contrat d'engagement avec le groupe de musique « Fair'Play » pour un montant de 1300 € TTC ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRIJOST,



Le Maire,

Michel VALLA

